



Volume 37, numéro 2 (automne 2026)

DOSSIER

HABITER ET COHABITER L'ESPACE PUBLIC : CONFLITS D'USAGE ET RAPPORTS D'OPPRESSION

DATE DE TOMBÉE DES RÉSUMÉS : 10 octobre 2025

DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : 20 février 2026

Soumission des résumés par courriel : nps@uqam.ca

Soumission des articles par le biais de la [plateforme d'édition Web de NPS](#).

SOUS LA CODIRECTION DE :

Carolyne GRIMARD

Professeure associée, École de travail social, Université de Montréal

Élisabeth GREISSLER

Professeure agrégée, École de travail social, Université de Montréal

PRÉSENTATION DU NUMÉRO THÉMATIQUE

La pandémie de COVID-19 a constitué une sorte de point de bascule sociale dont une des conséquences a été l'exacerbation des vulnérabilités déjà présentes. Qu'il s'agisse de santé mentale, logement, surdoses, l'aggravation de ces enjeux ont joué dans la présence de nouveau visage de la pauvreté, la disparition du parc de logements sociaux et abordables, l'accroissement de la toxicité de certaines substances psychoactives et dans l'effritement du lien social. Au centre de ce point de bascule se trouvent les personnes qui ont le moins de privilèges (Gaudreau et Héon Cliche, 2024; Braën-Boucher, 2023). Leurs visages sont nombreux, mais peu importe leurs

trajectoires de vie diversifiées, leur vulnérabilité a été augmentée par le cumul d'épreuves et de ruptures vécues au travers de ces crises.

Dans ce contexte, l'espace public est devenu un lieu plus occupé que jamais. Il sert à la fois de point de chute pour des populations n'ayant nulle part où aller et d'espace pour l'expression de revendications. Il est ainsi investi par des occupations politiques et sociales, mais aussi pour des raisons simplement humaines, selon des échelles et des temporalités variées. Or, l'espace public est le plus souvent perçu, voire réglementé, comme un espace de transit : son occupation n'est tolérée que sur de courtes périodes et dans des espaces restreints (Bellot et al., 2021 ; Parazelli, 2021). Les grognes citoyennes et l'intolérance face aux populations qui l'occupent et l'habitent sont nombreuses mais mélangent peut-être certains registres et reflète l'inégalité dans la satisfaction des droits. Entre l'interdiction des prières de rue et l'interdiction de dormir dans les parcs la nuit se dresse une grande question : qui a droit à l'espace public ?

Les populations indésirables ont toujours été historiquement chassées de l'espace public, cachées dans des refuges, prisons ou hôpitaux (Amster, 2003; Fecteau, 2004; Foucault, 1972). Les « punks » et les adolescents en ont fait les frais dans les années 1970-1980-1990 (Zeneidi, 2007). Certains diront même que les femmes sont chassées depuis longtemps de l'espace public, notamment par une conception et des pratiques d'aménagement de celui-ci destinées à des publics masculins, blancs, occidentaux (Hayden, 1980 ; Kern, 2019). Actuellement, ce sont les personnes en situation d'itinérance qui font les frais de nombreux préjugés et déplacements hors de l'espace public (Bellot, 2020 ; OCPM, 2025 ; Parazelli, 2025). En revanche, dans une époque de fragmentations et rationalisation des services, divers enjeux structurels et institutionnels font en sorte que les personnes en situation d'itinérance sont refoulées plus que jamais vers la rue, vers l'espace public. Elles sont donc indésirables dans l'espace public et hors de celui-ci.

À la lumière de cela, l'espace public constitue un lieu privilégié d'observation des dynamiques sociales. Loin d'être neutre, il est traversé par des rapports sociaux, des normes, des usages et des conflits qui en façonnent les contours, qui auront ensuite des incidences sur les populations qui l'occupe.

À partir des travaux de Henri Lefebvre (2000), l'espace peut être appréhendé comme une production sociale articulant diverses dimensions perçues, conçues et vécues différemment. Cette perspective invite à dépasser une lecture strictement matérielle ou fonctionnelle de l'espace public pour s'intéresser aux pratiques, aux représentations et aux rapports de pouvoir qui s'y déploient. Elle permet également de saisir les décalages entre les usages légitimes prescrits, souvent portés

par des logiques institutionnelles, marchandes ou sécuritaires et les usages effectifs, parfois en tension avec ces normes.

Dans cette même lignée, nombre d'études ont largement montré que l'espace public constitue un espace socialement produit, traversé par des rapports de pouvoir, des normes et des usages concurrents (Bellot et Sylvestre, 2017; Margier, 2020; Parazelli, 2021; van Lanen et Meij, 2026). Les recherches contemporaines, qu'elles soient issues de la géographie critique, de la criminologie, de la sociologie urbaine ou de la science politique, ont ainsi mis en évidence le caractère intrinsèquement conflictuel de l'espace public, ainsi que les processus par lesquels certains usages sont légitimés tandis que d'autres sont marginalisés, contrôlés ou invisibilisés. Dans ce cadre, l'itinérance apparaît comme un révélateur privilégié des transformations contemporaines des modes de régulation, des rapports à la visibilité et des formes d'habiter la ville.

En revanche, l'itinérance ne peut être réduite à une simple problématique sociale localisée dans l'espace public : elle participe à en reconfigurer les significations, les frontières et les modes de régulation des espaces extérieurs comme intérieurs, privés comme publics. Les pratiques d'occupation, de circulation, d'installation ou de retrait dans l'espace public donnent lieu à des transactions sociales complexes, où se négocient visibilité et invisibilité, tolérance et rejet, droits et contrôle pas que pour les populations en situation d'itinérance. Dans ce sens, la cohabitation n'est pas non plus une relation unidirectionnelle, qui suppose que les domiciliés doivent trouver des moyens de tolérer les non-domiciliés; la (co)habitation renvoie à différentes modalités d'utilisation de l'espace, mais aussi plus largement au vivre-ensemble (Grimard et Greissler, 2024; Margier, 2020).

Comment comprendre, dans une perspective sociologique, sociohistorique, politique ou critique, les transactions, conflits et recompositions qui traversent l'habiter et le cohabiter dans l'espace public ? Dans quelle mesure les usages de l'espace public souvent associés à l'itinérance contribuent-ils à redéfinir les normes, les frontières et les significations de cet espace aujourd'hui pour cette population mais pour aussi une variété d'autres populations?

THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Ce numéro propose d'explorer la manière dont l'espace public se redéfinit à partir de ses différents usages et notamment, à partir d'usages qui entrent en contradiction avec les normes dominantes. Il s'agit de rendre compte des dimensions de ces transactions interactions ordinaires, conflits ouverts, mécanismes de régulation, dispositifs de contrôle, mais aussi formes de coexistence, d'ajustement et de résistance, au travers de trois axes.

Les objectifs sont donc les suivants :

- analyser les tensions entre normes dominantes et usages effectifs ;
- rendre visibles les dimensions souvent invisibilisées des interactions et transactions dans l'espace public ;
- contribuer aux débats scientifiques et sociaux sur le (co)habiter, les droits et la justice spatiale.

1. Habiter l'espace public : usages, pratiques et formes d'ancrage

Quelles documentations de pratiques d'occupation, d'appropriation ou de détournement de l'espace ont cours; comment cela alimente les temporalités et spatialités d'usages; peut-on habiter sans logement : continuités, discontinuités, ancrages; quelles sont les expériences vécues et rapports sensibles à l'espace public?

2. Cohabiter l'espace public : conflits, régulations et transactions sociales

Quelles tensions se produisent entre groupes d'usagers (personnes domiciliées, personnes nondomiciliées, commerçants, institutions, communautés d'appartenance); quelles formes de cohabitation, d'évitement ou de régulation (in)formelle se déploient dans l'espace public et se transposent peut-être parfois dans l'espace privé; quelles sont les dynamiques de négociation, d'ajustement ou d'escalade des conflits d'usage; comment se produit et se reproduit la construction sociale de la visibilité et de l'invisibilité; comment sont alimentés les discours médiatiques, politiques et citoyens?

3. Gouverner l'espace public : contrôle, droits et transformations socio-politiques

Quelles politiques municipales sont déployées, repensées pour quels dispositifs de gestion de l'espace public; quelles logiques sécuritaires et d'ordre public sont documentées; comment cela influence la judiciarisation, le profilage social, les pratiques policières; cela donne-t'il lieu à des revendications, mobilisations et résistances particulières; comment se problématise les nouvelles formes de gestion des conflits d'usage et de médiation; quelles transformations sociohistoriques des normes donnent lieu à quels modes de gouvernance; et cela se pose de quelles manières par rapport au droit à la ville, au droit à l'espace public?

TYPES DE CONTRIBUTION ATTENDUES

La revue invite des articles empiriques, théoriques ou méthodologiques issus de diverses disciplines (sociologie, travail social, études urbaines, science politique, géographie, etc.) qui seront problématisés dans le sens de cet appel. Les contributions peuvent mobiliser des approches participatives ou ancrées dans les pratiques d'intervention, au travers d'article scientifique, d'écho de recherche ou de pratique.

Nota bene : vous pouvez seulement soumettre un article comme premier.re auteur.ice

1. Des articles scientifiques (rubrique *Dossier*)

Les articles scientifiques seront sélectionnés selon leur qualité scientifique et leur pertinence en lien avec la thématique du dossier et le créneau éditorial de *Nouvelles pratiques sociales*. Les articles sélectionnés seront soumis à un processus d'évaluation par les pairs en double aveugle. Les critères d'évaluation sont : a) la pertinence et l'originalité de la contribution ; b) la qualité et la portée du cadre d'analyse ; c) la cohérence et la rigueur de la méthodologie (s'il s'agit d'un article empirique ou d'une recension des écrits) ; d) la qualité de l'analyse ou de la discussion ; et e) la clarté, la structure du texte et la qualité de la langue. Les articles acceptés à l'issue du processus d'évaluation seront publiés dans la rubrique *Dossier* du numéro.

2. Des contributions en provenance de la société civile et des milieux d'intervention (rubrique *Échos de pratique*)

Cette rubrique met en valeur les interventions et les actions réalisées dans divers milieux de pratique, qu'ils soient communautaires, institutionnels, syndicaux ou militants. Dans cette perspective, les textes seront consacrés à la description et à l'analyse de pratiques, d'actions ou d'interventions sociales. Ces articles seront sélectionnés selon leur pertinence et leur cohérence avec le créneau éditorial de *Nouvelles pratiques sociales*. Nous porterons un intérêt particulier à des articles pouvant contribuer au renouvellement des pratiques. Les critères d'évaluation sont : a) la pertinence et l'originalité de la contribution au regard du renouvellement des pratiques ; b) la clarté de la présentation des pratiques discutées ; c) la qualité de l'analyse ou de la discussion ; et d) la structure du texte et la qualité de la langue. Les textes retenus seront publiés dans la rubrique *Échos de pratique* du numéro.

NORMES DE PRÉSENTATION DES ARTICLES

- **Nous vous prions d'identifier clairement le type de contribution (*Dossier* ou *Échos de pratique*) au moment de nous transmettre votre résumé et votre article.**
- Les résumés doivent comprendre tout au plus **2500 caractères, espaces compris.**
- Les articles soumis pour la rubrique *Dossier* ne doivent pas comporter plus de **45 000 caractères (espaces compris), résumés, notes, bibliographie et tableaux inclus.**
- Les textes soumis pour la rubrique *Échos de pratique* doivent renfermer un maximum de **20 000 caractères, espaces compris.**
- Vous trouverez le [guide pour la présentation des articles](#) en ligne.

DATES DE TOMBÉE

- Les auteur·rice·s doivent soumettre un résumé de leur article **au plus tard le 15 septembre 2026** par courrier électronique à *Nouvelles pratiques sociales* (nps@uqam.ca).
- Les articles, **en version anonyme**, doivent être soumis **avant le 15 décembre 2026** sur la plateforme d'édition Web de la revue (<https://edition.uqam.ca/nps>) en suivant le processus de soumission (<https://nps.uqam.ca/soumettre-un-article/comment-soumettre/>).

Pour toute question relative à ce dossier thématique, les auteur.es sont invité.es à communiquer avec le secrétariat de *Nouvelles pratiques sociales* : nps@uqam.ca

BIBLIOGRAPHIE

- AMSTER, R. (2003). Patterns of exclusion: sanitising space, criminalising homelessness, *Social Justice*, 30, 195–221.
- BELLOT, C. (2020). COVID19 et itinérance : enjeux et prospective, *Policy Options Politiques*, mis en ligne le 15 octobre 2020. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/october-2020/covid-19-et-itinerance-enjeux-et-prospective/>
- BELLOT, C. ET AL. (dir.) 2021. *Judiciarisation de l'itinérance à Montréal*. Observatoire des profilages.
- BELLOT, C. ET SYLVESTRE, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11–44. <https://doi.org/10.7202/1040516ar>;
- BRAËN-BOUCHER C. ET ROBERGE, M.-C. (2023). Santé mentale et troubles mentaux courants en contexte de pandémie de COVID-19 : état des lieux. Synthèse des connaissances faites par l'INSPQ. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-01/3438-sante-mentale-troubles-mentaux_covid-19.pdf
- FECTEAU, J.-M. (2004). *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*. VLB Éditeur.
- FOUCAULT, M. (1972). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Éditions Gallimard.

- GAUDREAU, L. ET HÉON CLICHE, C. (2024). Les grands gagnants de la crise du logement. Note de l'IRIS, mis en ligne le 17 juin 2024 https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Note_logement_2024-revisée.pdf
- GRIMARD, C. ET GREISSLER, E. (2024). Exister. Dans S.-A. MacDonald (dir.), *L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté* (p. 13-30). Presses de l'Université du Québec
- HAYDEN, D. (1980). What Would a Non-Sexist City Be Like? Speculations on Housing, Urban Design, and Human Work. *Signs*, S170-S187. <https://www.jstor.org/stable/3173814?seq=4>
- KERN, L. (2019). *Feminist city. A field guide*. Between the lines books.
- LEFEBVRE, H. (2000). *La production de l'espace*. Anthropos Éditions.
- MARGIER, A. (2020). *Cohabiter l'espace public. Conflit d'appropriation et rapport de pouvoir à Montréal et à Paris*. Presses universitaires de Rennes.
- OCPM. (2025). *Itinérance et cohabitation sociale à Montréal*. Rapport de consultation publique. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports/rapport-final-Itin%C3%A9rance%20et%20cohabitation%20sociale%20%C3%A0%20Montr%C3%A9al_0.pdf
- PARAZELLI, M. (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*. Presses de l'Université du Québec.
- PARAZELLI, M. (2025). Habiter et cohabiter, *Revue Droits et libertés*, mis en ligne le 29 janvier 2025, <https://liguedesdroits.ca/habiter-et-cohabiter/>
- VAN LANEN, S. ET MEIJ, E. (2026). Producing space through social work: Lefebvre's social production of space and the history of social work in the Netherlands. *European Journal of Social Work*, 29(1), 188-200. <https://doi.org/10.1080/13691457.2025.2494065>
- ZENEIDI, D. (2007). La lutte des squatteurs punks contre le discrédit identitaire. Dans M. Koebel et E. Walter (dir.), *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités* (p. 23-38). Éditions L'Harmattan.